

AMCRA



AMELIORONS LA SANTE, DIMINUONS LES RESISTANCES

AUTOREGULATION DANS LE SECTEUR DES VOLAILLES :

RECOMMANDATIONS POUR UNE UTILISATION RATIONNELLE ET DURABLE DES ANTIBIOTIQUES

AMCRA ASBL
Salisburylaan 133
B-9820 Merelbeke



L'asbl AMCRA a pour objectif de se positionner comme centre de connaissances pour tout ce qui concerne l'usage et les résistances bactériennes chez les animaux. La mission de l'AMCRA consiste à collecter et à analyser toutes les données concernant l'usage et la résistance aux moyens antimicrobiens chez les animaux en Belgique. Sur cette base, nous souhaitons communiquer, sensibiliser et conseiller de manière neutre et objective, en vue de préserver la santé publique, la santé animale et le bien-être des animaux, et afin de mettre en place une politique d'utilisation des antibiotiques durable en Belgique. L'asbl AMCRA est opérationnelle depuis le 2 janvier 2012 et formule des avis visant à parvenir à un usage rationnel des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire en Belgique.

L'AMCRA est soutenue et financée par les partenaires suivants :

- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)
- Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS)
- Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee (BAPCOC)
- Association générale de l'industrie du médicament (pharma.be)
- Agrofront : 'Boerenbond' (BB), 'Algemeen Boerensyndicaat' (ABS) et la 'Fédération Wallonne de l'Agriculture' (FWA)
- Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux (APFACA)
- Conseil régional néerlandophone de l'Ordre des vétérinaires (NGROD)
- Faculté de médecine vétérinaire, Université de Gand (UGent)
- Faculté de médecine vétérinaire, Université de Liège (ULg)

Pour mener à bien la mission de l'AMCRA, une série d'objectifs stratégiques sont définis chaque année.

Depuis avril 2012, les stakeholders concernés par le secteur des volailles ont notamment œuvré à formuler une série de mesures d'autorégulation concrètes pour parvenir à une baisse de la consommation de produits antibactériens. Ces mesures peuvent se situer à différents niveaux: production et commercialisation, exercice de la médecine vétérinaire par le vétérinaire, éleveur avicole, ...

Durant le quatrième trimestre, une ébauche de rapport a été diffusée, afin que toutes les parties concernées puissent en vérifier la faisabilité et la mise en œuvre à court terme.

Le rapport final a été approuvé par le Conseil d'administration du 21/11/2012.

Disclaimer : Les recommandations rédigées par le centre de connaissances AMCRA sont seulement des conseils et ne peuvent être contraignants d'un point de vue juridique. L'ASBL AMCRA ne peut garantir que cette information est juste en tout temps, complète ou retravaillée, et ne peut non plus être tenue responsable des dommages directs ou indirects qui résulteraient des conseils donnés. L'information mise à disposition est de nature générale et n'est pas adaptée aux circonstances spécifiques. L'ASBL AMCRA n'est pas responsable pour les pages d'organisations externes auxquelles il a été renvoyé. Vous avez le droit de consulter les informations dans les conseils, de les télécharger pour usage personnel seulement et de les reproduire, à condition d'y reproduire la source.

Autorégulation dans le secteur des volailles: recommandations pour une utilisation rationnelle et durable des antibiotiques

I. CONTEXTE

L'AMCRA a pour but de se positionner comme centre de connaissances pour tout ce qui concerne l'utilisation des antibiotiques et la résistance à l'égard de ceux-ci chez les animaux. La mission de l'AMCRA consiste à collecter et à analyser toutes les données relatives à l'utilisation d'antimicrobiens et aux résistances bactériennes aux antibiotiques chez les animaux en Belgique. À cet effet, l'AMCRA fonctionne d'une manière neutre et objective par la communication, la sensibilisation et le conseil afin de préserver la santé publique, la santé animale et le bien-être des animaux ainsi que de parvenir à une politique durable en matière d'antibiothérapie en Belgique. L'AMCRA formule des avis en vue de parvenir à une diminution rationnelle de l'usage des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire en Belgique.

Note :

Par antibiotiques et agents antimicrobiens, on entend aussi bien les antibiotiques naturels que la chimiothérapie antibactérienne.

II. RÉSUMÉ

Ce rapport de synthèse met en avant un certain nombre de mesures concrètes d'autorégulation dans le secteur des volailles en vue de parvenir à une réduction de l'utilisation d'agents antimicrobiens (AM).

Ces mesures ont pour but de réduire le plus possible l'utilisation des AM, et peuvent se situer à différents niveaux : production et commercialisation, exercice de la médecine vétérinaire par le vétérinaire, éleveur avicole,... Cependant, ces mesures ont souvent des conséquences sur plusieurs de ces niveaux en même temps. Les mesures citées dans ce rapport exercent directement ou indirectement une influence sur la gestion rationnelle et prudente des AM.

Concrètement, les mesures d'autorégulation suivantes sont proposées par le secteur :

1. Collecter les données relatives à l'utilisation d'AM afin de réaliser un 'benchmarking' des éleveurs avicoles et des vétérinaires
2. Ne plus autoriser la présence d'un dépôt d'AM dans l'exploitation avicole
3. Employer les AM en général sur une base fondée

4. Employer les quinolones sur une base fondée
5. Former les vétérinaires et les éleveurs avicoles
6. Mener une surveillance continue au niveau de l'exploitation : vétérinaire = guide sanitaire
7. Favoriser la circulation des informations entre les secteurs au sein de la filière – fiche médicale (certificat sanitaire)
8. Concevoir des pancartes à l'attention des éleveurs et des vétérinaires avec des conseils en vue d'une bonne conduite de l'exploitation pour prévenir les infections et pour utiliser les AM de façon responsable

Outre les propositions concrètes énumérées ci-dessus, des recommandations sont également formulées en ce qui concerne la recherche scientifique, ainsi que des remarques complémentaires et des suggestions qui ont été avancées au cours des réunions du groupe de travail 'volailles'.

III. MESURES D'AUTORÉGULATION

Concernant l'enregistrement de l'utilisation des AM :

1. Collecter des données relatives à l'utilisation des AM afin de réaliser un 'benchmarking' des éleveurs avicoles et des vétérinaires

L'éleveur avicole doit pouvoir se situer par rapport à ses confrères en ce qui concerne son utilisation d'AM. Un bon système de collecte de données (son organisation est abordée au sein du groupe de travail 'collecte de données'), permettant de mesurer l'utilisation d'AM au niveau de l'exploitation et par catégorie animale, devrait permettre la réalisation d'un 'benchmarking'. Il est important d'attirer l'attention des grands utilisateurs d'AM sur cet aspect. L'éleveur, mais également le vétérinaire, feront l'objet d'un 'benchmarking'. L'objectif est que ce 'benchmarking' mène également à un suivi des exploitations (à problème), avec une identification des facteurs à l'origine d'une trop grande utilisation d'antibiotiques au niveau de l'exploitation. Ce 'benchmarking' vise à stimuler une utilisation prudente et rationnelle des AM, mais non à stigmatiser les grands utilisateurs d'AM. L'organisation de la collecte de données, de l'analyse consécutive et du 'benchmarking' devra être adaptée en fonction de chaque secteur animal et de ses spécificités.

Concernant l'utilisation des AM :

2. Ne plus autoriser la présence d'un dépôt des AM dans l'exploitation avicole

Le groupe de travail 'volailles' est d'avis que le droit de posséder un dépôt d'AM dans l'exploitation avicole peut être supprimé. Un stock d'AM dans les exploitations avicoles n'est pas indispensable ; en l'absence d'un tel stock, le vétérinaire de l'exploitation ne fournirait donc les AM nécessaires que pour la durée du traitement. Ceci implique également que la mise en œuvre d'AM doit toujours être basée sur un diagnostic posé par le vétérinaire.

3. Employer des AM en général sur une base fondée

Les AM ne peuvent pas être appliqués de façon préventive ; leur utilisation à titre curatif ou métaphylactique est, elle, autorisée.

- L'utilisation préventive est définie comme suit au sein du groupe de travail 'volailles' : l'administration d'AM sans que le germe pathogène ait été détecté.
- L'utilisation métaphylactique est définie comme suit au sein du groupe de travail 'volailles' : l'administration d'AM lorsqu'il n'y a pas encore de symptômes cliniques, mais que le germe pathogène est bien présent, et/ou lorsque des problèmes cliniques sont attendus sur base d'une analyse clinique et/ou de laboratoire des lots parents (dont les résultats doivent dater de maximum 6 mois).

Lors de l'utilisation d'AM, le diagnostic clinique doit autant que possible être motivé par un diagnostic de laboratoire, qui justifie la mise en œuvre d'AM (voir également le 'guide sanitaire pour entreprises'). Au jour d'aujourd'hui, un grand nombre d'antibiogrammes sont déjà réalisés dans le secteur des volailles. Cela devrait en principe être appliqué d'office pour toutes les substances utilisées dans le traitement de bactéries pertinentes pour lesquelles la réalisation d'un test de sensibilité antimicrobienne est possible dans la pratique.

4. Employer les quinolones sur une base fondée

Les quinolones ne sont en principe plus utilisées pour les traitements de groupe des animaux domestiques agricoles. Leur utilisation est encore permise uniquement lorsqu'une analyse de laboratoire préalable en a démontré la nécessité (si les techniques de laboratoire le permettent), ou si des résultats historiques ont déjà prouvé qu'il n'existe pas d'autre antibiotique enregistré efficace pour cette indication. Leur utilisation se limite par conséquent au traitement d'affections cliniques qui n'ont pas guéri suffisamment, ou dont on peut prévoir, sur base documentaire, qu'elles ne guériront pas suffisamment.

Cette restriction ne peut toutefois servir à justifier une utilisation non responsable d'autres classes d'antibiotiques. Les autres classes d'antibiotiques doivent également faire l'objet d'un usage rationnel, comme décrit au point 3.

Note :

Chez les autres animaux domestiques agricoles, cette mesure s'applique également aux céphalosporines de 3^e et 4^e génération. Il n'existe toutefois pas de céphalosporines de 3^e et 4^e génération enregistrées pour une utilisation chez les volailles.

5. Former les vétérinaires et les éleveurs avicoles

5.1. Former les vétérinaires

Afin de pouvoir soutenir convenablement l'éleveur dans la prévention des maladies et dans l'application éventuelle de médicaments, le vétérinaire doit être bien formé et suivre un recyclage obligatoire afin de se tenir informé des nouvelles perspectives et problématiques dans le domaine vétérinaire.

Le groupe de travail 'volailles' soulève les points suivants à ce sujet :

- *La formation doit aborder la problématique de l'antibiorésistance :*
Il est important que la formation donnée aux étudiants en médecine vétérinaire aborde déjà suffisamment la problématique de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des AM. Les étudiants doivent être bien préparés à soutenir l'éleveur avicole dans la gestion de son exploitation afin de prévenir la survenue de maladies.
- *Formation continue :*
Les vétérinaires ont un rôle central à jouer dans la prévention de la sélection et de la dispersion des résistances. Ce sont eux qui prescrivent la médication et qui conseillent l'éleveur. Il est donc recommandé de les tenir régulièrement informés des nouvelles perspectives et problématiques dans le domaine vétérinaire, grâce à une formation continue. Les formations peuvent être réparties en plusieurs modules, étalés sur plusieurs années. Les circuits de formation déjà existants peuvent être utilisés à cet effet, p.ex. dans le cadre de la certification des Bonnes Pratiques Vétérinaires (BPV).

Thèmes possibles pour la formation/le recyclage (technique) des vétérinaires¹ :

- la prévention des maladies/infections notamment grâce à la qualité de l'alimentation et de l'eau d'abreuvement
- promouvoir un bon climat d'étable (hygiène, hébergement, ventilation, hygiène des conduites d'eau d'abreuvement, qualité de l'eau d'abreuvement,...)
- la conservation, le transport et l'utilisation des vaccins
- l'utilisation correcte des AM, lorsque leur utilisation est requise (modes d'administration, dosage, conservation, solvant, adjuvant, pharmacocinétique et pharmacodynamique, temps d'attente, erreurs possibles lors de l'utilisation d'AM,...)
- la résistance antimicrobienne : possibilités de sélection et de dispersion
- la mise en place d'un plan de santé animale (avec protocoles d'exploitation)
- comment réaliser un bon échantillonnage pour l'analyse de laboratoire, comment transporter les échantillons au laboratoire
- diagnostic (p.ex. analyse bactériologique, antibiogramme)
- ...

5.2. Former les éleveurs avicoles

Une des mesures d'autorégulation du secteur avicole étant de supprimer le dépôt de médicaments au sein de l'exploitation avicole, l'obligation d'une formation/d'un recyclage sur base régulière n'est pas jugé indispensable.

Une formation est toutefois requise pour les exploitations à problème qui emploient une grande quantité d'AM (exploitations qui ont obtenu de mauvais résultats au 'benchmarking' mentionné plus haut).

En outre, il est également important que les thèmes pertinents soient repris au programme des écoles agricoles (bachelors – masters), des écoles techniques et professionnelles, et des modules de formation destinés aux éleveurs (proposés entre autres par le *Groene Kring*, le *Centre National pour la Formation des Agriculteurs*, etc.).

¹ Note : Une attestation devra être remise à l'éleveur ou au vétérinaire qui a suivi une formation. Le contenu pratique des formations devra être développé plus en détail dans un futur proche.

Thèmes qui peuvent être abordés lors de la formation des éleveurs – dans le programme des formations agricoles² :

- la prévention des maladies/infections notamment grâce à la qualité de l'alimentation et de l'eau d'abreuvement
- promouvoir un bon climat d'étable (hygiène, hébergement, ventilation, hygiène des conduites d'eau d'abreuvement, qualité de l'eau d'abreuvement,...)
- définition des AM, utilisation responsable des AM (modes d'administration, dosage, conservation, temps d'attente, utilité ou inutilité d'une thérapie antimicrobienne,...)
- introduction à la résistance antimicrobienne : possibilités de sélection et de dispersion
- diagnostic (p.ex. analyse bactériologique, antibiogramme)
- ...

Concernant la santé des animaux :

6. Mener une surveillance continue au niveau de l'exploitation : vétérinaire = guide sanitaire

Pour chaque exploitation avicole, un plan de santé animale ainsi que des protocoles propres à l'exploitation doivent obligatoirement être élaborés par le vétérinaire de l'exploitation pour les affections les plus fréquentes ou les problèmes récurrents.

Les protocoles doivent être élaborés sur mesure pour l'exploitation et doivent contenir des points d'action concrets pour l'éleveur (p.ex. schéma de traitement par la vaccination, lutte contre les poux rouges dans le secteur de la ponte, gestion de la litière dans le secteur des poulets de chair, etc.).

Lors de la visite annuelle d'évaluation de l'exploitation, le vétérinaire remet également un manuel (plan de santé animale) à l'attention de l'éleveur. Ce manuel doit être régulièrement mis à jour sur base de la surveillance (implique notamment la consultation des rapports d'analyse et de la comptabilité économique de l'exploitation) menée lors des visites périodiques de l'exploitation. Dans le cadre de cette surveillance, le vétérinaire de l'exploitation doit également évaluer l'efficacité des traitements et vaccinations administrés.

Remarque :

Une telle surveillance permet aussi de suivre au niveau de l'exploitation le schéma de résistance des agents pathogènes (facultatifs) à l'origine des infections. Cela est possible au moyen d'autopsies régulières et de l'isolement des agents pathogènes (analyse bactériologique), avec la réalisation de tests de sensibilité antimicrobienne. Il est important d'avoir régulièrement un aperçu de la formation de résistances.

² Note : Une attestation devra être remise à l'éleveur ou au vétérinaire qui a suivi une formation. Le contenu pratique des formations devra être développé plus en détail dans un futur proche.

7. Favoriser la circulation des informations entre les secteurs au sein de la filière – fiche médicale (certificat sanitaire)

Il est primordial de garantir une approche adéquate des problèmes et que les résultats de l'abattoir, les rapports d'expertise des poulets abattus, le traitement des poules reproductrices, des poules d'élevage,... soient communiqués entre les différentes parties concernées. Les documents ou rapports d'évaluation disponibles doivent de préférence être échangés par voie électronique !

Une proposition concrète visant à promouvoir la circulation des informations serait de prévoir une fiche médicale ('certificat sanitaire') lors de la vente d'animaux/œufs entre les différents maillons de la filière du secteur (reproduction – multiplication – couvoir – élevage pour la ponte – poussins de chair/poules pondeuses), fiche qui contiendrait les informations relatives aux maladies infectieuses (p.ex. résultats de laboratoire) et aux traitements administrés, ainsi qu'un avis du vétérinaire pour 'guider' le maillon suivant de la chaîne. Cette fiche pourrait également être mise à la disposition de l'abattoir et des autres parties concernées (telles que les firmes qui fabriquent les aliments pour animaux, les organismes de certification,...).

8. Concevoir des pancartes à l'attention des éleveurs et des vétérinaires avec des conseils en vue d'une bonne conduite de l'exploitation pour prévenir les infections et utiliser les AM de façon responsable

La création de pancartes portant des slogans, des 'pense-bête', des points d'attention (p.ex. plan en dix points) destinés aux exploitations est vivement recommandée. Ces pancartes peuvent comporter des conseils concrets et pratiques pour une bonne gestion de l'exploitation en vue de prévenir la survenue de maladies (p.ex. une bonne utilisation du bac de désinfection, le nettoyage et la désinfection des poulaillers, l'utilisation adéquate des désinfectants, la lutte contre les nuisibles, etc.).

De plus, des conseils - slogans pourraient également être diffusés afin de stimuler une forte prise de conscience concernant l'utilisation correcte et judicieuse des AM. Une sensibilisation et une conscientisation continue du vétérinaire et de l'éleveur, ainsi qu'un changement des mentalités, sont indispensables dans la lutte contre le mauvais usage des antibiotiques et contre la sélection et la dispersion des résistances.

Ces pancartes devraient être diffusées sous une forme qui leur assurerait une bonne durée de vie (p.ex. trois ans). La conception et la distribution de ces pancartes pourraient être pilotées et cofinancées depuis l'industrie et depuis la Qualité filière avicole (Belplume), éventuellement en concertation avec l'AMCRA. Les pancartes destinées à l'éleveur pourraient par exemple lui être remises par l'intermédiaire du vétérinaire ou de la Qualité filière avicole (Belplume).

IV. RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les membres du groupe de travail 'volailles' insistent sur l'importance d'investir dans la recherche et le développement dans les domaines suivants :

1. Nouveaux antibiotiques – impact de leur utilisation sur les résistances

Outre un usage judicieux et contrôlé des AM existants dans la médecine vétérinaire, il est également important de stimuler la recherche de nouveaux antibiotiques/nouvelles chimiothérapies antibactériennes. En effet, aucune nouvelle molécule n'a été mise sur le marché ces dernières années.

La recherche doit également être encouragée afin d'examiner dans quelle mesure un changement dans l'utilisation de certains agents antimicrobiens pourrait donner lieu à une diminution de la dispersion de certains phénotypes de résistance (tels que les ESBL).

2. Vaccination

Il est recommandé d'améliorer les (auto)vaccins existants. Il faut également stimuler le développement de nouveaux vaccins et leur utilisation. De plus, il est important d'évaluer l'efficacité des vaccins et schémas de vaccination existants au moyen de programmes d'essais sur le terrain.

3. Alternatives aux antibiotiques et à la chimiothérapie antibactérienne

Il existe certains produits sur le marché, tels que des acides, etc. qui suggèrent à tort ou à raison qu'ils ont un effet bénéfique à l'encontre de certaines affections. Ces alternatives doivent être inventoriées et faire l'objet d'une étude supplémentaire afin d'en prouver l'efficacité. Il est important que l'efficacité de ces alternatives soit également évaluée sur base régulière.

Dans les élevages de poulets de chair, 56 % des antibiotiques actuellement utilisés le sont pour des affections intestinales. Il est donc recommandé de ne pas seulement évaluer les alternatives existantes, mais également d'en rechercher de nouvelles pour traiter ces problèmes, parmi d'autres. De plus, il faudrait à cet égard investir davantage dans la formulation des aliments et l'adjonction d'additifs (voir point 4).

4. Une alimentation équilibrée

Une partie des AM utilisés au sein des élevages de volailles visent à traiter des problèmes digestifs. Si l'on s'attaque à ces problèmes, des économies importantes pourront être réalisées au niveau de l'utilisation d'AM. C'est la raison pour laquelle il est important d'investir dans la recherche concernant l'influence de certains composants alimentaires sur la digestibilité et concernant le développement de nouveaux aliments adaptés aux poulets de chair à croissance rapide. La qualité des aliments existants doit aussi faire l'objet d'une évaluation scientifique correcte. La définition de 'santé intestinale' doit être davantage approfondie, ainsi que la manière dont la surveillance de la santé intestinale (p.ex. système de scores) pourrait être développée de façon uniforme et scientifiquement fondée.

Chez les poulets à croissance rapide, il faudrait savoir à différents stades comment parvenir à combiner de façon optimale les performances et la santé intestinale. La teneur en nutriments, le choix des matières premières, l'utilisation de sous-produits, de graisses, la forme des aliments, la quantité de nourriture, etc. jouent ici un rôle important. L'objectif visé par les éleveurs est de rendre les aliments les plus rentables possible avec les nutriments

nécessaires et d'ainsi parvenir à des performances maximales, mais sans pour autant veiller à une santé intestinale optimale. C'est également dû au fait que les fabricants d'aliments pour volailles doivent toujours formuler une réponse nutritionnelle aux évolutions génétiques.

V. QUELQUES REMARQUES ET SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Cette partie comporte un certain nombre de remarques supplémentaires qui ont été soulevées au sein du groupe de travail 'volailles', la plupart d'entre elles pouvant contribuer indirectement à un usage rationnel des AM et à une réduction de la sélection et de la dispersion de la résistance antimicrobienne. Des suggestions sont également faites, qui ne seront réalisables que moyennant une adaptation de la réglementation existante et/ou le soutien des autorités ou des systèmes de qualité.

1. Pas de taxe sur les AM, ni de prix minimal

Les membres du groupe de travail émettent la remarque qu'une augmentation significative du prix des AM n'entraînera pas nécessairement une diminution de leur utilisation. Cela pourrait par contre augmenter le risque de se voir développer des circuits d'approvisionnement illégaux et/ou alternatifs. L'instauration d'une taxe sur les AM mis sur le marché n'est pas non plus souhaitable.

2. Revalorisation de la profession de vétérinaire (en complément du point I.5.: surveillance au niveau de l'exploitation – plan de santé animale)

Les revenus du vétérinaire proviennent en partie de la vente de médicaments. Le vétérinaire devrait davantage être apprécié pour sa tâche en tant que guide sanitaire de l'exploitation plutôt qu'en tant que fournisseur de médicaments. L'impression qui règne aujourd'hui est que le vétérinaire preste ses services 'gratuitement' et qu'il doit tirer ses revenus de la vente de médicaments.

Les dispositions légales actuelles en matière de guidance vétérinaire de l'exploitation constituent une très bonne base mais devraient (pourraient) d'une manière ou d'une autre être mieux valorisées. Les problèmes signalés devraient pouvoir être abordés avec l'éleveur sous la forme d'un plan d'action. Le point névralgique est ici de sensibiliser les éleveurs à l'importance de changer les choses et au bénéfice économique potentiel qu'ils pourront en tirer (à court et moyen terme).

Conclusion :

Il est important que le vétérinaire puisse être dûment rémunéré pour les avis qu'il fournit lors de ses visites périodiques des exploitations (en ce compris l'élaboration d'un plan efficace au niveau de l'exploitation). Cela pourrait être stimulé par les autorités en remboursant à l'éleveur ou au vétérinaire les frais de mise en place d'un plan sanitaire. De cette manière, le vétérinaire serait dûment rémunéré et protégé pour la responsabilité qu'il endosse en tant que guide sanitaire. La création d'un cadre / d'une structure par les pouvoirs publics pourrait ici contribuer à une revalorisation de la profession. Dans le cadre du 'benchmarking' réalisé sur base du système de collecte de données, un incitant pourrait également être mis en place lorsqu'aucun AM n'est utilisé ou que l'utilisation d'AM est extrêmement rare.

3. Promouvoir la relation 1/1 entre l'éleveur avicole et le vétérinaire de l'exploitation

Avec une relation 1/1, le vétérinaire de l'exploitation a une meilleure vue sur l'utilisation d'AM au sein de l'exploitation. Le vétérinaire de l'exploitation peut être choisi librement par l'éleveur. En cas de doute, l'éleveur peut toujours consulter un autre vétérinaire pour obtenir un second avis, sans que ce dernier ne puisse toutefois prescrire d'AM. Dans le cadre du système de collecte de données, le scénario idéal serait que seul le vétérinaire de l'exploitation soit encore autorisé à prescrire/délivrer des AM.

4. Examiner les possibilités d'élargir et/ou adapter les systèmes de qualité existants en matière d'utilisation de médicaments - centraliser les différents systèmes

Il faut examiner dans quelle mesure les points de contrôle qui figurent dans les manuels de qualité destinés aux vétérinaires et éleveurs avicoles en ce qui concerne l'utilisation de médicaments pourraient être étendus/adaptés afin de limiter et de rationaliser l'utilisation d'AM. Par exemple, il faut prêter attention à l'eau d'abreuvement lorsqu'elle véhicule des AM (p.ex. qualité de l'eau pour administrer la médication, état des conduites d'eau d'abreuvement, dosage en fin de conduite,...). L'obligation de prendre part à la collecte de données en matière d'utilisation d'AM pourrait également être organisée via les manuels de qualité.

Il est également important de poursuivre autant que possible une collaboration optimale et efficace entre les différents cahiers des charges (Belplume, Retail, Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, Bonne Pratiques Vétérinaires). Cela évitera les interprétations et améliorera l'efficacité des contrôles.

5. Hygiène

Le statut sanitaire des exploitations proprement dites et l'hygiène durant le transport (aussi bien pour les volailles de reproduction que les volailles de rente) revêt une grande importance dans le cadre de la surveillance sanitaire. La surveillance de l'hygiène doit donc être stimulée et davantage intensifiée dans l'ensemble de la chaîne de production.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce rapport a été rédigé de manière concertée par les différents membres du groupe de travail 'volailles', le président de ce groupe de travail et le staff permanent de l'AMCRA. Le Conseil d'Administration et le Staff de l'AMCRA tiennent à remercier Monsieur Wouter Wytynck, président du groupe de travail, ainsi que tous les membres pour leur collaboration et leur contribution constructive.

Président

Wouter Wytynck (Président du groupe de travail 'volailles') : Boerenbond, Département du Secteur Volailles

Membres du groupe de travail

Viviane Aerts : Dierengezondheidszorg (DGZ) Vlaanderen, Vétérinaire spécialisée dans la santé des volailles

Kris Baert : Vétérinaire Kela Veterinaria NV, Enregistrement - Etudes cliniques

Barbara Brutsaert : Trouw Nutrition Feed Additives, Vétérinaire

Els Daeseleire : Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Département de Technologie et Alimentation, Chef du groupe Sécurité chimique des denrées alimentaires

Maarten De Gussem : Degudap, Vétérinaire-praticien spécialisé dans les volailles

Peter De Herdt : MSD Animal Health Belgium, Technical Advisor Poultry

Evelyne Delezie : Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Département de Animaux - Alimentation animale fonctionnelle, Attaché scientifique

Carl Destrooper : Belgabroed

Harm Ebbens : Eurovet Animal Health BV, Product Manager

An Garmyn : Université de Gand, Faculté de Médecine vétérinaire, Département de Pathologie, Bactériologie et Maladies des volailles, Assistante aux travaux pratiques – Collaboratrice scientifique

Dominique Gevaert : Bayer, Business Unit Manager Livestock Benelux

Ana Granados Chapatte : Fédération Wallonne de l'Agriculture, Conseillère Service d'Etudes

Marc Heyndrickx : Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Département de Technologie et Alimentation, Directeur scientifique

Luc Jansegers : Jansegers Luc BVBA, Vétérinaire, consultant, membre du comité de la World Veterinary Poultry Association

Luc Maertens : Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Département de Animaux - Alimentation animale fonctionnelle, Attaché scientifique

Didier Marlier : Université de Liège (ULg), Faculté de Médecine vétérinaire, Médecine des oiseaux, des lagomorphes et des rongeurs

Luuk Stooker : Pfizer Animal Health, Area Veterinary Manager Poultry Benelux

Ann Truyen : Vereniging van Industriële Pluimveeslachterijen (VIP) vzw

Geert Van den Abeele : Vétérinaire spécialisé dans les volailles, Vlaamse Dierenartsenvereniging (VDV)

Johan Van Erum : Cabinet vétérinaire Galluvet, Vétérinaire praticien spécialisé dans les volailles

Sebastiaan Van Hoorebeke : Quartes, Product Manager Kalkoenen, détaché par l'Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux (APFACA)

Hilde Vanmeirhaeghe : Vetworks BVBA, vétérinaire

Johan Venken : Landsbond, Conseiller

Fien Wijndaele : Belplume asbl, Secrétaire

Staff permanent de l'AMCRA

Dr. Evelyne De Graef, Coordinatrice

Isabelle Persoons, Collaboratrice administrative